AÏKIDO
LIGUE du CENTRE
7, rue du château - Chenonville
28360 La Bourdinière Saint Loup
Tel & fax : 02.37.26.31.79
e-mail :
centre@aikido.com.fr
jeanliard@wanadoo.fr
F.F.A.A.A.

Equipe Technique Régionale - ETR

Règlement intérieur

1. Préambule :

La formation continue permet une connaissance approfondie et un respect des différences, de la diversité de pratiques et d'enseignements qui caractérise notre fédération.

La cohésion régionale se construit autour d'une réflexion et d'une pratique, d'un référentiel commun, en mouvement et en évolution constante.
Les outils de la formation à l'évaluation favorisent la cohésion et l'ouverture aux pratiques et enseignements pluriels que la ligue doit promouvoir.

L'équipe technique régionale (ETR) est au service de la politique régionale, elle met en œuvre d'une part les missions qui lui sont confiées par le Comité Directeur Régional, CDR, et peut d'autre part être force de proposition lorsqu'elle identifie un besoin spécifique, donnant lieu à la création d'une nouvelle mission qu'elle soumet à l'approbation du CDR.

Le DTR est garant de la cohésion technique et pédagogique de la ligue.

2. Les missions de l'Equipe Technique Régionale :

1.1. Vis-à-vis des enseignants, référents des clubs

- Visite dans les clubs pour prendre contact avec les enseignants.
- Inciter les enseignants à participer à la vie de la ligue.
- Apporter un appui technique aux professeurs qui le souhaitent,
- Proposer un soutien pédagogique aux professeurs ou futurs enseignants.
- Proposer une collaboration, dans le cadre de tâches bien identifiées par l'ETR, aux enseignants motivés et impliqués dans la vie de la ligue

1.2. Dans le cadre de la formation

- Participe à l'animation de l'école des cadres, de l'école de perfectionnement des enseignants et encadrants (EPEE), des rencontres consacrés à la formation continue technique et pédagogique.
- Animations de cours avec thèmes "précis" lors des EPEE.
- Peut proposer, organiser, animer des journées de formation continue, des cours de hauts gradés.
- Accompagner les pratiquants dans la préparation des grades et des diplômes d'enseignements (tutorat).
- Proposer et animer des formations pour les enseignants, ciblées par types de public : enfants, jeunes adultes (moins de 30 ans), seniors, handicap, autres…
- Les membres de l'ETR interviendraient par équipe de deux ou trois pour un travail en atelier lors de stages à thèmes spécifiques.
  Le choix des intervenants se fera sur l'expérience, la compétence, le volontariat et la capacité à travailler en équipe et dans l'écoute, le but étant de créer une synergie et non d'augmenter la dispersion et la confusion technique. Ces actions seraient bénévoles et sous la supervision technique et pédagogique du DTR.

1.3. Dans le cadre des passages de grades

- Propose les membres du jury pour les examens de passages de grades 1er et 2ème dan.
- Veille à la bonne tenue des passages de grades.
- Observe les passages de grades 1er et 2ème dan pour :
  - La prise de notes et rapport sur les passages de grades régionaux,
  - L'analyse du déroulement,
  - Les conséquences à tirer pour les prochaines sessions,
  - L'identification des besoins en fonction des prestations des candidats,
  - Situer les axes de progression,
  - Proposer des thèmes de travail au DTR pour les stages de ligue
  - Communiquer avec les clubs pour améliorer le taux de réussite.

Le représentant de l'ETR chargé de cette mission en fera rapport au Comité Directeur de la ligue et au DTR.

1.4. Dans le cadre des stages de ligue

- Soutenir le DTR dans l'exécution de ses missions.
- Proposer des techniciens pour l'encadrement de stages régionaux.
- Proposer un de ses membres pour veiller à une organisation équilibrée sur l'ensemble d'une saison et au respect des calendriers officiels, Ligue et Comité Départemental, par les actions initiées par les clubs.

3. Modalités d'entrée à l'ETR :

Les membres de l'ETR détiennent au moins le grade de 3ème DAN UFA et sont titulaires du Brevet Fédéral, d'un Brevet d'Etat ou d'un Diplôme d'Etat. Ils doivent avoir participé à la formation nationale à l'évaluation, pour figurer à terme sur la liste des juges régionaux, où doivent déjà être inscrits sur cette liste.

La candidature à l'ETR se fait par lettre de motivation, adressée par écrit au Comité Directeur Régional. Dans sa lettre de motivation, le candidat doit avoir identifié un besoin et répondre par une mission pour laquelle il a compétence dans la mise en œuvre.

L'entrée à l'ETR se fait après avis de l'ETR et accord du Comité Directeur Régional.

Sont membres de droit à l'ETR :

- Les enseignants ayant au moins le grade de 3ème DAN UFA, titulaires du Brevet Fédéral, d'un Brevet d'Etat ou d'un Diplôme d'Etat, inscrits sur la liste des juges régionaux et participant à l'école des cadres (EPEE).
- Le DTR.

4. Modalités de sortie de l'ETR :

La sortie de l'ETR se fait, soit par démission, soit par radiation ou lorsque la mission pour laquelle le membre était mandaté par le Comité Directeur Régional est arrivée à son terme.

La radiation peut être prononcée, pour non respect du règlement intérieur, pour non participation non motivée à la vie de la Ligue pendant une saison complète, et pour toute faute mettant en cause son honorabilité ou celle de la Ligue.

Seul le Comité Directeur Régional, peut proposer la radiation d'un membre. Ce dernier est averti par lettre recommandée et doit être entendu par l'ETR et le Comité Directeur Régional dans le mois suivant la demande de radiation. Il est radié d'office s'il ne répond pas à la convocation du Comité Directeur et de l'ETR.

Le Comité Directeur Régional prononce la radiation après avis motivé et écrit de l'ETR. Le membre radié est averti par lettre recommandée.

Un membre radié ne peut réintégrer l'ETR avant l'olympiade suivant sa radiation et en suivant la procédure normale d'entrée.

5. Fonctionnement :

L'ETR se réunit pendant la saison, suivant un calendrier de réunions, à planifier de façon spécifique et/ou en même temps qu'un événement de ligue, en fonction des besoins.

6. Composition provisoire de l'ETR

A la date de parution du présent règlement intérieur, dans sa phase de mise en place, l'Equipe Technique Régionale de la ligue du centre aïkido FFAAA se compose des membres dont la liste figure en annexe.

7. Bilan des actions :

Chaque saison, les membres de l'ETR font un bilan écrit de leurs actions, comportant un point de d'avancement de la mission, et de sa continuation éventuelle.

Le Bilan doit être transmis au plus tard avant le dernier événement de ligue de la saison en cours, pour la réunion de bilan de fin d'année des actions régionales.

Fait à La Bourdinière Saint Loup
Le 20 mai 2013
Le Président

Jean Liard

ANNEXE

au règlement intérieur de l'équipe technique régionale

COMPOSITION PROVISOIRE DE L'E.T.R.

L'Equipe Technique Régionale de la Ligue du centre d'AÏKIDO – FFAAA se compose **provisoirement dans sa phase de démarrage** des cadres membres de la précédente commission technique auxquels se rajoutent certains cadres actifs au sein de l'école des cadres, sollicités par le Président de ligue.

Jean LIARD	6ème Dan UFA - Titulaire du DEJEPS Aïkido	• Président de la Ligue du centre • Trésorier de la Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires • Enseignant dans les clubs de Luisant et de LESSCALE – Lucé • Membre de la commission technique de la Ligue du centre • Juge régional, pour les grades techniques du 1er au 2ème Dan • Initiateur de l'ETR et référent de l'ETR
Pascal DURCHON	5ème Dan UFA - Titulaire du DEJEPS Aïkido	• Expert fédéral, il fait passer les brevets d'Etat • Juge national, pour les grades techniques du 1er au 4ème Dan • Membre du Collège Technique National de la FFAAA, ancien Président du collège technique national (CTN) • Enseignant dans deux clubs de la région parisienne • Directeur Technique Régional de la Ligue du centre à compter de la saison 2010/2011 • Animateur de stages fédéraux, inter fédéraux, privés, à l'échelon régional, national, Dom Tom ainsi qu'à l'étranger • Membre de l'ETR
André MEUNIER	5ème Dan UFA - Titulaire du BEES2 Aïkido	• Enseignant au club de Dreux • Membre de la commission technique de la Ligue du centre • Juge régional, pour les grades techniques du 1er au 2ème Dan • Membre du Comité Directeur de la Ligue du centre • Membre de l'ETR
Chinh TRINH QUOC	4ème Dan UFA - Titulaire du DEJEPS Aïkido	• Enseignant au club omnisport de Vernouillet – COV • Membre de la commission technique de la Ligue du centre • Juge régional, pour les grades techniques du 1er au 2ème Dan • Secrétaire adjoint de la Ligue du centre • Membre de l'ETR
José Antonio SANCHEZ	4ème Dan UFA - Titulaire du BEES1 Aïkido	• Secrétaire de la Ligue du centre • Président du club de Châteaudun • Enseignant aux clubs de Châteaudun et de Saint Denis les Ponts • Membre de la commission technique de la Ligue du centre • Juge régional, pour les grades techniques du 1er au 2ème Dan • Membre de l'ETR
Jean-Pierre BAYARD	3ème Dan UFA - Titulaire du BEES1 Aïkido	• Président de l'Aïkido club de Luisant • Enseignant au club de Luisant • Membre du Comité Directeur de la Ligue du centre • Membre de l'ETR
Denis SIEGLER	3ème Dan UFA - Titulaire du BF Aïkido	• Enseignant aux clubs de Beaugency et Mer • Membre du Comité Directeur de la Ligue du centre • Membre de l'ETR